

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 13 novembre 2015

Lieu : Ecole de Portes

Présidente de séance : Madame Le Large

Secrétaire de séance : Madame Boudard

Début de séance : 18 h 30

Personnes présentes :

M HENON

Inspecteur de l'Education Nationale

Mmes, FERON, COTO

Enseignantes

LE LARGE, BOUDARD,

PELLERIN, , MOREL, MARTIAL

RUTKOWSKI, RAVARD, MABIRE,

HUGONNIER.

M QUET,

Enseignant

Mmes LEMOINE, BONNEL, LEMETEIL

PIVAIN, RODIER, CHEVALIER,

Parents d'élèves élus

JUMEL, GAUTIER,

M CHAILLOU,

M BEAUTIER

Maire de Ferrières-Haut-Clocher et Président du SIVOS

M JACOB

Maire d'Ormes et Vice Président du SIVOS

M DESCENDRE

Adjoint à la mairie de Portes

MM LEROUX, TERRYN

Délégué du SIVOS pour Ormes

MM LEBIEZ

Délégué du SIVOS pour Ferrières-Haut-Clocher

Mme AMIRAULT

Déléguée du SIVOS pour Portes

Personnes absentes et excusées :

M SAPOWICZ

Maire de Portes et Vice Président du SIVOS

Mme JEHENNE

Déléguée du SIVOS pour Ferrières-Haut-Clocher

Mme LEGENDRE

Enseignante Sur Ormes (1/4 temps de Madame Morel et décharge de direction de Mme Coto.)

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Présentation des membres du Conseil d'Ecole
- 2) Effectifs et organisation des classes
- 3) Résultats des élections des Représentants de Parents d'Elèves Elus au Conseil d'Ecole
- 4) Le règlement des écoles du RPI
- 5) Les registres de l'école
- 6) Calendriers : carnaval et kermesse
Question des parents d'élèves élus :
- 7) Activités périscolaires à Ormes : l'accès aux toilettes

Pour la relecture du compte-rendu :

Madame Jumel et Madame Lemoine se portent volontaires pour la relecture.

- 1) Présentation des membres du Conseil d'Ecole.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter.

Monsieur Hénon est remercié pour sa présence.

Monsieur Quet remplace Monsieur Jégado qui est en arrêt maladie et Madame Martial remplace Madame Néel qui est en arrêt maternité.

2) Effectifs et organisation des classes pour l'année 2015/2016

Effectifs pour l'année scolaire 2015/2016 : 268 élèves contre 274 élèves l'an passé. Notre RPI compte 11 classes. La moyenne par classe est de : 24,36 élèves.

PS	PS/MS	MS/GS	GS	CP	CP/CE1	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
21	5+21	12+13	25	24	8+17	28	26	7+14	11+11	25
	26	25			25			21	22	

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine : effectif en baisse avec l'arrivée de 20 PS et le départ de 36 CM2.

M Hénon explique qu'il ne peut pas se prononcer quant à la moyenne requise pour empêcher la fermeture d'une classe car d'une part, les seuils ne sont pas arrêtés pour 2016 et d'autre part, cette décision est fonction des répartitions au sein d'une école ou selon les zones dans lesquelles sont implantées les écoles.

Dans tous les cas, quand une fermeture est prononcée pour une année ; l'année suivante, si les effectifs sont en hausse, la réouverture a lieu.

3) Résultat des élections des représentants des parents d'Elèves Elus au Conseil d'Ecole.

Les élections ont eu lieu dans les trois écoles le vendredi 9 octobre 2015. Le taux de participation était :

- 1) Pour l'école de Ferrières-Haut-Clocher : 40, 16 %
- 2) Pour l'école d'Ormes : 39,51 %
- 3) Pour l'école de Portes : 47,73 %

Nous remercions les parents d'élèves présents ce jour pour leur participation active qui a permis le bon déroulement de ces élections.

4) Le règlement des écoles du RPI :

Un point a été modifié : pour Ferrières-Haut-Clocher, l'APC aura lieu non plus du lundi au vendredi mais, du lundi au jeudi.

Monsieur Beautier annonce, que désormais les activités périscolaires, pour les élèves de Portes, auront lieu dans la salle pluri-générationnelle de FHC et ceci afin de désencombrer le hall du côté des classes de Mmes Ravard et Rutkowski.

Monsieur Hénon précise que les 36 heures d'APC peuvent être consacrées au soutien mais aussi à des séances de méthodologie ou des séances dédiées au projet d'école.

Après lecture, ce règlement est approuvé par les membres du Conseil. Un exemplaire, auquel sera annexée la charte internet, sera remis à chaque famille.

5) Les registres de l'école.

- **Le registre Hygiène et Sécurité** : il est à la disposition de tous. Il est utilisé lorsque quelqu'un souhaite faire remonter une information relative à l'hygiène et à la sécurité des locaux.
- Le registre relatif **au Plan Particulier de Mise en Sureté**. Il est mis à jour, tous les ans. Les écoles sont invitées à participer à un exercice de mise en sûreté face à un événement majeur. Il a eu lieu le jeudi 15 octobre 2015, le scénario était celui d'un camion de matières renversées à proximité de l'établissement avec émanations de gaz toxiques. Il y avait un message d'alerte factice relayé par radio France Bleue Haute Normandie et pendant une heure les élèves ont été confinés.
- **Le document unique** : c'est un document dans lequel sont évalués les risques potentiels que nous pouvons rencontrer dans l'école.

Monsieur Beautier informe que le 3 novembre 2015, la commission vétérinaire est venue contrôler le restaurant scolaire de FHC. Afin d'éviter toutes intoxications alimentaires, il est nécessaire de prélever des échantillons de ce qui est consommé par les enfants sur le temps cantine mais aussi école. Un courrier a été adressé à chaque directrice afin de communiquer cette information.

Madame Coto précise que l'école de Ferrières-Haut-Clocher s'est organisée : des barquettes contenant des échantillons seront mises au frais après chaque collation. Toutefois, si cette organisation était trop compliquée à mettre en place, il serait décidé de supprimer tout simplement cette collation du matin.

Sur Portes et Ormes, après chaque goûter d'anniversaire, un prélèvement est aussi effectué et gardé 5 jours au réfrigérateur.

Concernant les signatures des PAI, qui concernent 6 enfants sur le RPI, elles ont eu lieu en présence des enseignants, du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire, de Monsieur Beautier et des parents concernés. Monsieur Beautier se félicite de la bonne concertation avec la médecine scolaire.

6) Calendrier : carnaval et kermesse

Le carnaval : le samedi 23 avril 2016 à Ferrières-Haut-Clocher.

La kermesse : le samedi 25 juin 2016 à Portes.

L'équipe enseignante a décidé, à la majorité, de conserver l'organisation de l'an passé.

Question des parents d'élèves élus :

- 7) Activités périscolaires à Ormes : pourquoi l'accès aux toilettes n'est pas autorisé sur ce temps ?
Madame Morel précise que, sur le temps de récréation, qui a lieu juste avant les ateliers, elle incite les enfants à passer aux toilettes. Monsieur Jacob pense, que s'ils y vont lors des ateliers, c'est l'activité qui en pâtit. Toutefois, pour les enfants qui en feraient la demande, l'accès aux toilettes est autorisé.

Monsieur Hénon rappelle que tous les points qui doivent être présentés en conseil d'école doivent avoir été transmis au préalable à l'équipe enseignante et qu'ils doivent relever d'un conseil d'école. (L'achat d'un panneau d'affichage relève plutôt de la collectivité et pas d'un conseil d'école). C'est aux parents de se concerter afin d'établir cette liste. Madame Rodier précise que l'adresse mail des parents d'élèves élus fonctionne toujours (rpedefhc.o.p@gmail.com).

Monsieur Hénon justifie sa présence, parce que l'an passé, il avait senti des tensions entre les différents partenaires.

Il précise que la date du deuxième conseil d'école devra être modifiée afin de pouvoir présenter le nouveau projet d'école qui est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 19h40.

Madame Le Large
Présidente de séance

Madame Boudard
Secrétaire de séance